



Je suis un membre de la famille d'un ressortissant de l'EEE. Quel type de demande dois-je faire au dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s ?

Si vous êtes un ressortissant de l'EEE et que vous êtes également membre de la famille d'un autre ressortissant de l'EEE, vous pouvez faire une demande au dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s en tant que citoyen européen ou en tant que membre de famille.

Si vous n'êtes pas ressortissant de l'EEE mais que vous avez résidé au Royaume-Uni avec un ressortissant de l'EEE habilité à présenter une demande au dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s, vous pouvez également déposer une demande conformément au dispositif.

Quels sont les critères pour postuler en tant que membre de la famille?

Outre les critères généraux relatifs aux antécédents criminels et à l'absence d'événement (voir notre note d'information sur [*Qui peut postuler dans le cadre du Dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s ?*]), vous devez remplir les critères suivants:

- Le ressortissant de l'EEE, membre de votre famille, doit être admissible au statut de résident permanent ou résident provisoire dans le cadre du dispositif d'enregistrement et doit donc répondre aux critères de l'une des catégories correspondantes (voir nos notes d'information sur [*Qui peut postuler dans le cadre du Dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s ?*]);
- Vous devez avoir résidé au Royaume-Uni avec le ressortissant de l'EEE; et
- Vous devez correspondre à la définition de «membre de la famille» et fournir une preuve de votre relation (par exemple, un certificat de naissance ou un certificat de mariage).

Qui compte comme membre de la famille?

La définition de membre de la famille comprend les éléments suivants:

- (A) conjoint ou partenaire civil du ressortissant de l'Union européenne, à condition que le mariage ou le partenariat civil ait été formé avant le 31 décembre 2020;
- (B) partenaire non marié du ressortissant de l'UE, à condition que le partenariat ait été formé et durable avant le 31 décembre 2020 et qu'il soit durable à la date de la demande;
- (C) enfant ou autre descendant (par exemple, petit-enfant) du ressortissant de l'UE, y compris l'enfant ou le descendant du conjoint / partenaire civil -
 - (1) qui a moins de 21 ans;

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Participatory Status





THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

- (2) qui dépend du ressortissant de l'Union européenne ou de son conjoint / partenaire civil pour obtenir un soutien financier ou un autre soutien matériel nécessaire pour répondre à leurs besoins essentiels; ou
 - (3) si le ressortissant de l'Union européenne est décédé ou a quitté le Royaume-Uni, à condition que l'enfant participe à un cours d'éducation et continue d'assister à ce cours;
- (D) un parent ou grand-parent à charge du ressortissant de l'UE ou son conjoint / partenaire civil (veuillez noter que la dépendance de ce parent ou grand-parent est supposée); et
- (E) un autre membre de la famille du ressortissant de l'UE ou de son conjoint / partenaire civil résidant au Royaume-Uni avant le 31 décembre 2020 et qui -
- (1) est à la charge d'un membre du ménage du ressortissant de l'Union européenne ou a strictement besoin de soins personnels pour des raisons de santé graves et cette dépendance existait avant le 31 décembre 2020; et
 - (2) est titulaire d'un document tel qu'un permis de famille EEE, un certificat d'enregistrement, une carte de séjour ou une carte de résident permanent (dans le cas d'un parent de votre conjoint / partenaire civil, ce document doit avoir été demandé avant le 1er février 2017).

Si le ressortissant de l'EEE est titulaire d'une carte de résident permanent ou d'un droit d'entrée ou de séjour permanent au Royaume-Uni depuis au moins 5 années consécutives, les personnes suivantes peuvent également présenter une demande en tant que membres de la famille:

- (A) un membre de la famille d'un ressortissant de l'EEE qui est décédé, à condition que le membre de la famille ait résidé au Royaume-Uni pendant au moins un an immédiatement avant le décès;
- (B) un parent d'un enfant qui tombe sous le paragraphe (C) ci-dessus;
- (C) un ex-conjoint ou partenaire civil lorsque le mariage ou le partenariat civil a été résilié (c'est-à-dire que l'ordonnance définitive a été rendue par un tribunal) et -
 - (1) le mariage ou le partenariat civil a duré au moins 3 ans et les parties en cause résidaient au Royaume-Uni depuis au moins 1 an sans interruption avant d'engager la procédure de divorce;

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
Participatory Status



Member of

advice UK

The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

- (2) la personne a la garde ou le droit de visite d'un enfant (âgé de moins de 18 ans) du ressortissant de l'EEE; ou
- (3) le maintien du droit de séjour au Royaume-Uni est justifié par des circonstances particulièrement difficiles (telles que la violence domestique ou des abus durant le mariage ou le partenariat civil).

Puis-je présenter une demande en tant que membre de la famille d'un ressortissant de l'EEE si ce dernier est décédé?

Oui, à condition que:

- (A) le ressortissant de l'EEE résidait au Royaume-Uni en tant que travailleur salarié ou indépendant au moment de son décès;
- (B) le ressortissant de l'EEE résidait au Royaume-Uni depuis au moins 2 ans avant son décès, ou si son décès résultait d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle; et
- (C) vous résidiez au Royaume-Uni avec le ressortissant de l'EEE immédiatement avant son décès.

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Participatory Status



Member of

advice UK

The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055